

f



feuille de lierre

N° 72 - JUILLET AOÛT 2011

BÉNÉVOLAT

● CONGÉ DE REPRÉSENTATION : KEZAKO ?

Représenter son association tout en exerçant une activité salariale à plein temps ; c'est possible grâce au congé de représentation ! D'une durée de 9 jours ouvrables par an, il permet aux salariés membres d'une association désignés représentant de celle-ci, de siéger dans une instance de l'État ou d'une collectivité territoriale. L'employeur n'ayant pas l'obligation de maintenir le salaire durant les périodes d'absence du salarié, ce dernier peut recevoir de l'État ou de la collectivité territoriale une indemnité forfaitaire. Si l'employeur décide de maintenir celui-ci en totalité ou partie, au-delà de l'indemnité compensatrice, les sommes versées peuvent faire l'objet d'une déduction fiscale.

Art D1423-56 du code du travail.

● "DISCOVER E-VOLUNTEERING"

L'appel à projets "Discover e-volunteering" est destiné à promouvoir les pratiques du bénévolat en ligne. La Fondation Orange en Pologne et la "Good Network Foundation" ont ouvert cette opération à toutes les associations de l'Union européenne. France Bénévolat, en partenariat avec la Fondation Orange, en est le relais en France. Pour participer, les associations doivent présenter des actions innovantes de coopération avec les bénévoles, grâce à Internet. L'opération donnera aussi lieu à l'établissement d'une charte de bonnes pratiques de l'e-bénévolat.

Date limite de candidatures : 31 juillet 2011.

Informations et inscriptions :

<http://www.e-volunteering.eu> ou
info_ebenevolat@francebenevolat.org

APPELS À PROJETS

● GRANDS PRIX DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Dans le cadre de la Semaine de la finance solidaire du 3 au 10 novembre 2011, Finansol s'associe au journal *Le Monde* pour la deuxième édition des grands prix de la finance solidaire. Ces prix visent à récompenser des entreprises ou associations ayant développé des projets d'utilité sociale grâce à la finance solidaire. Les structures lauréates seront récompensées lors de la Semaine de la finance solidaire pour laquelle un supplément "Le Monde Argent", vendu avec *Le Monde*, sera dédié aux principaux circuits de financement solidaire.

Date limite de candidature : 15 juillet 2011.

Informations et dossier de candidature :

<http://www.finansol.org>
thomas.brebion@finansol.org ou
01 53 36 80 64.

● DEVOIRS DE RENTRÉE DE LA FONDATION DE FRANCE...

À la rentrée, un certain nombre d'appels à projets de la Fondation de France seront clos ! Les appels concernés et leurs dates de clôtures sont les suivants :

- "Droit au choix et droit au risque des personnes âgées. Former et agir" : 30 août 2011.
- "Initiatives solidaires et création d'emplois" :

9 septembre 2011.

- "Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble" : 30 août 2011.
- "Aide itinérante de nuit" : 6 septembre 2011.
- "Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées jusqu'au bout de la vie" : 9 septembre 2011.
- "Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie" : 9 septembre 2011.
- "Habitat, développement social et territoires" : 12 septembre 2011.

Informations sur le contenu de ces appels et dossiers de candidature sur le site

<http://www.fondationdefrance.org> et dans le guide des appels à projets 2011 de l'OVACAM téléchargeable sur <http://www.ovacam.asso.fr>

● 5 FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR !

Depuis 2007, la Fondation Louis Bonduelle soutient les initiatives de terrain lancées par des associations, des écoles... pour aider les individus à améliorer leurs habitudes alimentaires (programmes d'information sur les légumes, ateliers de sensibilisation sur le thème de la nutrition, actions de découverte alimentaire, etc.). Deux appels à projets par an sont lancés : l'un en juin, le second en décembre.

Date limite de candidature : 5 août 2011.

Informations et dossier de candidature : <http://www.fondation-louisbonduelle.org>

● "JEUN – ESS"

Lancé dans le cadre du programme Jeun'ESS, cet appel à projets vise à faire émerger et à accompagner des projets innovants portés par des jeunes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il s'agit de susciter des vocations d'engagement des jeunes dans l'ESS.

Les projets doivent être portés par des personnes de moins de 30 ans qui accordent une large part à l'initiative des jeunes. Ils peuvent concerner la création, le développement ou la consolidation de structures de l'ESS. Les initiatives présentées doivent être socialement innovantes et reposer sur une démarche entrepreneuriale, incluant la vente de prestations ou de produits.

Date limite de candidature: 30 septembre 2011.

Informations et dossier de candidature:

<http://www.jeun-ess.fr>

appelprojets@jeun-ess.fr

FINANCEMENTS & OUTILS ASSOCIATIFS

● LES FICHES PRATIQUES DE "SARA"

Réseau de structures d'accompagnement et de soutien technique aux associations, le réseau SARA (Soutien aux associations en région Alsace) propose sur son site une palette de fiches pratiques composées d'informations et de conseils pratiques en lien avec la vie associative et réparties en thématiques (réglementation des activités, emploi, financement, gestion, cadre juridique, communication, publications destinées aux associations). Si certaines fiches pratiques procurent de l'information liées au territoire ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, d'autres synthétisent les fondamentaux que chaque dirigeant associatif doit maîtriser (exemples: fiches "gestion de trésorerie", fiches "assurance responsabilité civile", etc.). Facile d'accès, ce site <http://www.reseau-sara.org/> vous aidera à voir, à revoir vos fondamentaux ou à répondre à des questions plus pointues en quelques clics, en attendant 2012 et le nouveau site de l'OVACAM...

● PERMANENCES ASSOCIATIVES: BON À SAVOIR

Parallèlement aux permanences associatives de l'OVACAM, rendues possibles grâce à la mise à disposition aux associations adhérentes de bureaux partagés, il existe sur Amiens deux espaces de permanences pour les associations impliquées dans le champ de la santé et du handicap. L'un se situe à la Maison prévention santé (03 22 97 42 23). Le second à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH - 0 810 119 727) dont le planning des

permanences associatives mensuelles est disponible sur le site de l'OVACAM, dans la rubrique "activités associatives".

● ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Pour faire appel à des encadrants saisonniers, les responsables d'un centre de vacances, d'un centre de loisirs, d'une maison familiale... sont tenus de se conformer à la législation en vigueur. Pour connaître la réglementation applicable à votre personnel non bénévole, embauché à titre temporaire dans le but d'assurer exclusivement l'encadrement des enfants durant les vacances scolaires, rendez-vous sur:

<http://www.urssaf.fr/profil/associations/>.

INFOS EN BREF

● "CHAPEAU!"

Le "laurier régional Picardie" de la Fondation de France a été décerné au centre social et culturel d'Étouvie à Amiens. Il récompense douze jeunes filles de 13 à 18 ans d'un quartier en zone urbaine sensible qui pratiquent de la savate forme, une discipline proche de la boxe française avec danse qui leur permet de découvrir les bienfaits du sport, la solidarité et l'estime de soi. On applaudit aussi leur coach et responsable du club de boxe française d'Étouvie: Bouziane Oudji.

● L'AVIS DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS EMPLOYEURS

Recherches et solidarité a récemment publié, en partenariat avec la CRESS Pays-de-Loire, l'enquête nationale "l'opinion des responsables associatifs employeurs" qui porte sur les sujets de préoccupation de ces derniers. Un questionnaire spécifique avait été remis aux responsables d'associations employeurs, tous secteurs compris, en 2010. L'enquête explore les ressources humaines des associations (bénévoles et salariés), la situation économique des associations, leur avenir et les associations dans leur environnement (situation économique rapportée à l'économie sociale, impact de la réforme des collectivités territoriales, impact de la réglementation européenne...).

Pour en savoir plus, le document est téléchargeable sur:

<http://www.recherches-solidarites.org> ou encore sur: <http://www.uniopss.asso.fr>.

● "LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS"

Parce que les associations développent de nombreuses activités économiques sans pour autant savoir si elles sont soumises aux impôts commerciaux ou si elles peuvent bénéficier d'exonérations, le site "associathèque.fr", développé par le Crédit Mutuel, propose un nouveau guide pratique apportant des

éclairages sur la fiscalité des associations. Il comprend notamment une méthode d'analyse de l'administration fiscale, des fiches sectorielles et des textes de loi.

Retrouvez le guide "La fiscalité des associations" <http://www.associatheque.fr>, rubrique "Guides".

● SERVICES DE LA CPAM SOMME

Afin d'apporter aux associations et à leurs adhérents une aide et des informations sur la santé, sur la prévention, sur les droits et démarches des assurés envers l'Assurance maladie, sur l'utilisation du site Internet <http://ameli.fr>, la Caisse primaire d'assurance maladie de la Somme propose ses services.

Pour une intervention ou une présentation de l'Assurance maladie dans votre association sur un sujet en particulier, contactez:

Eric Lachat - CPAM de la Somme - 03 22 97 59 49 - eric.lachat@cpam-amiens.fr.

Des conseillers employeurs peuvent aussi accompagner des responsables associatifs pour faciliter leurs relations avec l'Assurance maladie et les aider dans leurs démarches administratives.

Ils sont joignables au 03 22 97 59 46/69 ou par mail: webservices.employeurs@cpam-amiens.cnamts.fr.

INFORMATIONS JURIDIQUES

● LES DONNÉS ET LE FISC

Le fisc est dans le droit d'exiger de l'association des documents de nature à justifier que les sommes versées (les dons) par les contribuables ayant bénéficié d'une réduction d'impôt ont bien été affectées à une activité de leur objet. Dans le cas contraire, l'association pourrait être redevable d'une amende égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur les reçus.

Réponse ministérielle publiée au JO le 26 octobre 2010.

● SIMPLIFICATION DU DROIT ET CEA

La nouvelle loi de simplification du droit, adoptée le 14 avril 2011 et prochainement publiée comprend notamment une disposition importante pour les associations: l'obligation d'inclure à la rémunération portée sur le chèque emploi associatif (CEA) une indemnité de congés payés dont le montant est égal au dixième de la rémunération totale brute due au salarié pour les prestations effectuées est supprimée. À une date fixée par décret à venir, ou au plus tard le 1^{er} janvier 2012, les règles de droit commun en matière de congés payés s'appliqueront aux salariés rémunérés en CEA. Par conséquent, les salariés ayant réalisé un travail de dix jours et demi ouvrables au

minimum par mois chez le même employeur aurait droit à un congé de deux jours et demi ouvrables par mois travaillé.

<http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2010-2011/405.html>.

QUESTION-RÉPONSE

● SPECTACLES ESTIVAUX

Des amis musiciens peuvent-ils être bénévoles dans le cadre d'un concert organisé par l'association pour récolter des fonds ?

Les artistes peuvent être bénévoles uniquement à la condition qu'ils soient amateurs et que le concert ait lieu dans un cadre amateur (non lucratif). Être artiste amateur est une exception au principe de présomption de salariat de l'artiste qui existe dans la loi française (art. L7121-3 du code du travail). Pour pouvoir déroger à cette règle, il faut donc pouvoir justifier du statut d'amateur de l'artiste. Les conditions sont les suivantes : ne pas tirer ses moyens habituels d'existence d'une autre activité que celle du spectacle, ne pas recevoir de rémunération (hormis éventuellement le remboursement des frais justifiés à l'euro près). De plus le concert doit être organisé dans un cadre non lucratif (art. L 8221-3 et 8221-4 du code du travail).

Notre association passe par le chèque emploi associatif pour le salaire de notre professeur de violon, ce dernier nous demande de cotiser pour la formation professionnelle. Est-ce obligatoire ?

Tout employeur doit cotiser à la formation professionnelle pour ses salariés en versant des cotisations à un organisme habilité : un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé par l'État). Pour les associations qui relèvent de la convention collective de l'animation, il faut cotiser obligatoirement à UNIFORMATION. Pour embaucher des artistes ou des techniciens du spectacle vivant, l'employeur doit cotiser auprès de l'AFDAS soit directement lorsque le spectacle est son activité principale, soit par le biais du GUSO lorsqu'il s'agit d'une activité occasionnelle.

Informations : <http://uniformation.fr>,

<http://www.afdas.com>, <http://www.guso.fr>.

MINUTE VERTE

● ELLES SONT À LA FOIS ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES !



Cet été, les festivaliers et leurs organisateurs ont tout intérêt à opter pour... les toilettes sèches ! Avec les toilettes sèches, il n'y a pas de chasse d'eau, mais une fois la nature soulagée,

on jette une bonne poignée de sciure ou autre matériau organique similaire (carton déchiré, copeaux...) au fond du trou. La sciure empêche les mauvaises odeurs et permet de débiter le compostage des matières. Pour éviter les risques sanitaires, il est conseillé de composter ces matières deux ans (les restes "non digérés" peuvent comporter des vers) ou de les utiliser en dehors du potager, par exemple pour terreauter le gazon fatigué ou comme paillage pour garder la terre humide, en évitant de les mettre à proximité de plantes potagères.



AGORA

● DES LECTEURS PUBLICS POUR AGORA

Dans le cadre des interventions associatives qui animeront AGORA 2011, l'OVACAM vous propose de révéler les talents poétiques de salariés et de bénévoles associatifs. Des séances publiques seront consacrées à des poèmes sur le thème "À la rencontre de l'autre", lus par leurs auteurs qui se seront préalablement inscrits par le biais de leur association. *Pour plus de détails ou pour participer, téléchargez la fiche "AGORA 2011 - Tour du monde en poèmes" sur la page d'accueil de notre site, ou contactez Jean Foucault : jean.foucault0@orange.fr.*

INFOS DE L'OVACAM

● LES GÉNÉRALES

Le 31 mai dernier l'assemblée générale de l'association a eu lieu, précédée d'une assemblée générale extraordinaire. À l'issue de ces réunions un buffet organisé par l'association Les ateliers de l'îlot a été partagé entre les participants.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, des modifications statutaires de notre association ont été proposées et approuvées à l'unanimité. Parmi ces modifications, notre changement de nom : à compter de l'automne 2011, l'OVACAM prendra le nom de "Maison

des associations d'Amiens Métropole".

Lors de l'assemblée générale ordinaire, un renouvellement des administrateurs a été opéré. Nous remercions sincèrement et chaleureusement ceux qui nous quittent pour leur soutien et leur investissement depuis plusieurs années et souhaitons la bienvenue aux nouveaux élus. Voici la liste du nouveau conseil d'administration :

Mme BENABBAD - ASSOCIATION CULTURE, INSERTION ET PRÉVENTION

M. Daniel CAGNARD - OFFICE DES SPORTS D'AMIENS MÉTROPOLE

M. Jean-Pierre CASSOU - L'ENVOL DE LA GRUE BLANCHE

M. Marcel CAUDRON - PIESENTE

M. André DUMAS - AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA PRÉFECTURE, DU DÉPARTEMENT ET DE LA RÉGION (ASCPDR)

M. René FAURE - MOCAPI - Moldavie Champagne-Ardenne Picardie

Mme Marie FAUVAQUE - ASSOCIATION LÉO LAGRANGE PICARDIE

M. Bernard GRUBIS - SAVEUSE AUTOMOBILES RADIO COMMANDÉES

M. Alain HERMANT - ASSOCIATION MÉDICALE UNIVERSITAIRE AÉROSPATIALE DE PICARDIE

M. Éric HUGENTOBLE - CONCORDIA

Mme Denise INDERBITZIN - ASSOCIATION CREMATISTE DE LA SOMME

Mme Nathalie LAVALLARD - ORGANISATION TRADITION, SPECTACLES

M. Alain MERCKAERT - L.I.C.O.R.N.E.

M. Alain MILHAUD - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION EN MÉDECINE

M. Hubert OSSART - ASSOCIATION PICARDE DES AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS (APICADEV)

M. Philippe PETRIGNY - LE PASSAGE (G.E.M.)

Mme Michèle PODEVIN - LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER, COMITÉ DE LA SOMME

M. Jean RIVERA - CONVERGENCE VERS L'EMPLOI

Mme Liliane SANNIER - ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES - AMIENS (AVF)

M. Éric TUAHIVA - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INSERTION PERSONNELS ET PROFESSIONNELS (ADIPP)

M. Claude VAILLANT - FRANCE BÉNÉVOLAT SOMME

Le bureau est constitué de :

Président : Alain Merckaert

Vice-Présidents : Daniel Cagnard, Eric Hugentobler,

Philippe Pétrigny,

Eric Tuahiva

Trésorier : Bernard Grubis

Trésorier adjoint : Jean Rivera

Secrétaire : René Faure

NOUVEAUX ADHÉRENTS

● APAJH DE LA SOMME

72, rue des Jacobins
BP 81007 - 80000 Amiens cedex 1
Tél. 03 60 65 40 77 Fax 03 62 02 26 24
secretariat@apajh80.net
http://www.apajh80.net

Objet: l'association APAJH a pour but:

1°) la mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie ;

2°) d'agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap et à leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état et leur insertion dans le monde du travail.

● ACVA - ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS

Porte 3 - Appt 29
125 rue Voltaire
80000 Amiens
Tél. 06 50 71 74 16

acvamiens@gmail.com

Objet: l'Association Cap-Vert Amiens a pour but la promotion de la culture capverdienne et la solidarité envers la population défavorisée du Cap-Vert.

Ses objectifs sont les suivants:

- encourager les échanges entre les capverdiens ;
- favoriser la collaboration interculturelle en faisant connaître les coutumes du Cap-Vert aux autres communautés et aux enfants de deuxième et troisième générations d'origine capverdienne ;
- susciter la solidarité au sein de la communauté capverdienne d'Amiens ;
- participer au développement économique, social et culturel du Cap-Vert.

● ASSOCIATION ONDES DE CHOC PRODUCTION

31 allée des Marronniers
80480 Pont-de-Metz
Tél. 03 60 60 25 83

asso.ondesdechoc@gmail.com

Objet: l'association a pour objet la création d'événements et la mise en place de projets de toutes sortes. Elle propose une structure d'accompagnement complète, prenant en charge le management, la production et la promotion de groupes musicaux. Elle aide,

produit et distribue la réalisation artistique musicale. Elle a pour objectif commun de "diffuser la musique gospel sous toutes ses formes".

● DES SOURIS ET DES HOMMES (D.S.D.H.)

5, passage du Logis du Roy
80000 Amiens
Tél. 03 60 12 29 06
max@oblady.com
http://www.aucajou.com

Objet: cette association a pour but la mutualisation de moyens pour soutenir l'initiative entrepreneuriale et associative ainsi que toutes actions pouvant soutenir ce but.

● LISLADIS

8, rue de Gauville
80260 Rainneville
Tél. 03 22 72 24 08 / 06 21 81 82 68
lisladis@orange.fr

Objet: cette association a pour but de promouvoir la lecture, le chant, le conte et la philosophie.

● MÉTROPOLE ART

Mairie de Salouël
10 rue Ferdinand Buisson
80480 Salouël
Tél. 03 22 33 36 36

Objet: participer au développement culturel des arts plastiques, promouvoir les activités et organiser des expositions; être un lieu de rencontre artistique et culturel; favoriser dans le respect mutuel de la personnalité humaine l'épanouissement artistique de chacun de ses participants.

● MISSION SPORT COMMUNICATION

2 rue Saint Exupéry
80170 Rosière-en-Santerre
Tél. 03 22 88 98 92

contact@mission-sport-communication.com

Objet: mise à disposition de moyens techniques au service d'organismes de manifestations sportives.



**BONNES
VACANCES!**

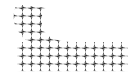
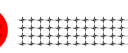
Cet été, l'OVACAM fermera
ses portes la première semaine
du mois d'août 2011.
Ne ratez pas nos formations
et nos cafés citoyens
de la rentrée !

MANIFESTATIONS DE L'OVACAM

● PROCHAINES FORMATIONS

Outils informatiques
et logiciels pratiques
et gratuits utilisables
par les associations:

samedi 1^{er} octobre de
9h30 à 12h30, Cajou
2.0, passage du Logis-
du-Roy à Amiens;



**Initiation à la
comptabilité 2:**

questions-réponses
(avec ateliers): samedi
8 octobre de 9h30

à 12h30, Espace Dewailly, 3 place Louis
Dewailly à Amiens;

**La communication associative: outils,
méthodes et informations techniques
(avec études de cas et mises en
pratique):** samedi 19 novembre de 9h30 à
12h30, Cajou 2.0, passage du Logis-du-Roy
à Amiens;

**Impôts, assujettissement, reconnais-
sance d'intérêt général, dons et reçus
fiscaux:** samedi 10 décembre de 9h30
à 12h30, Espace Dewailly, 3 place Louis
Dewailly à Amiens.

● PROCHAINS CAFÉS CITOYENS



Ils auront lieu de 18h à
20h au café restaurant
associatif le Cajou 2.0,
passage du Logis-du-Roy
à Amiens:

vendredi 14 octobre:
**"Les cours de
récréation: lieux
de socialisation ou
d'exclusion?"**

vendredi 16 décembre:

**"Comment encourager les échanges
intergénérationnels?"**

OVACAM Office de la vie associative et
culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008
3, place Louis Dewailly
BP 40326 - 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél.: 03 22 92 50 59 / Fax: 03 22 92 89 46
courriel: contact@ovacam.asso.fr
site internet: www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication: Alain Merckaert
Rédaction: Lionel Defranoux, Céline Bray
Maquettage: Isabelle Fricheteau
Tirage: 600 exemplaires
Impression OVACAM
Sur papier 100 % recyclé écolabélisé

